



Conseil de sécurité

Distr. générale
25 septembre 2018
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Par sa résolution [2423 \(2018\)](#), le Conseil de sécurité a prorogé jusqu'au 30 juin 2019 le mandat de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) et m'a prié de lui faire rapport tous les trois mois sur la suite donnée à cette résolution, en particulier sur les progrès accomplis dans l'application de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali (voir [S/2015/364](#) et [S/2015/364/Add.1](#)) et l'action menée par la Mission pour l'appuyer. On trouvera dans le présent rapport les principaux faits survenus au Mali depuis la publication de mon rapport précédent ([S/2018/541](#)).

II. Faits politiques importants

2. L'événement majeur de la période à l'examen a été l'élection présidentielle, qui a donné lieu à la réélection du Président Ibrahim Boubacar Keïta. Les parties signataires ont réalisé des progrès dans l'application de l'Accord, qui se sont notamment traduits par la nomination d'autorités intérimaires au niveau des cercles, la création de communes dans les régions de Ménaka et Taoudenni et l'adoption d'une stratégie de réforme de l'appareil de sécurité.

A. Application de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali

3. Le 25 juin 2018, le Comité de suivi de l'Accord a tenu sa vingt-sixième session, lors de laquelle il a notamment évalué les progrès accomplis dans l'application de la feuille de route adoptée le 22 mars. Les participants ont exprimé leurs préoccupations quant à l'absence de progrès dans l'établissement d'autorités intérimaires au niveau des cercles et dans la mise en service d'unités mixtes du Mécanisme opérationnel de coordination à Kidal et Tombouctou en amont de l'élection présidentielle du 29 juillet, et ils ont demandé aux parties de créer des conditions propices à la tenue d'opérations électorales crédibles.

4. Le 5 juillet, la Mission a conclu une manifestation de trois jours sur l'application de la résolution [1325 \(2000\)](#) sur les femmes et la paix et la sécurité, au cours de laquelle des femmes provenant de toutes les régions du pays se sont entretenues avec des hauts fonctionnaires du Gouvernement et des Nations Unies. Au nombre des priorités fixées par les participants figuraient en particulier la sécurité des populations, notamment des femmes et des enfants, et la facilitation de la



participation des femmes aux activités de consolidation de la paix. Également en juillet, 45 femmes représentant des parties signataires et la société civile ont participé à un atelier organisé par le Haut-Représentant du Président de la République pour la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali, la MINUSMA et l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), au cours duquel un forum consultatif indépendant de femmes a été créé aux fins du suivi de l'application de l'Accord.

Mesures politiques et institutionnelles

5. Comme l'avait demandé le Conseil de sécurité dans sa résolution [2423 \(2018\)](#), le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, Jean-Pierre Lacroix, s'est rendu au Mali du 31 août au 5 septembre et s'est entretenu avec les hauts responsables de la Mission de l'avant-projet de « pacte pour la paix », qui avait été élaboré après consultation avec le Gouvernement et les parties signataires. Le « pacte pour la paix » repose sur la feuille de route du 22 mars et les critères de suivi de l'application de l'Accord. Il vise à renouveler l'engagement des parties signataires, accélérer l'application de l'Accord, appuyer les efforts de paix actuels et adopter des objectifs à plus long terme.

6. Le 27 juin, après concertation avec les populations locales, le Gouvernement a adopté une législation portant création de 63 collectivités territoriales dans les régions de Ménaka et de Taoudenni afin d'améliorer la décentralisation des pouvoirs ainsi que la prestation des services administratifs de base au niveau local.

7. Le 26 juillet et le 8 août, après de longues négociations entre les parties signataires tenues dans le cadre d'une médiation de la Mission, le Gouvernement a nommé des fonctionnaires à des postes dans l'administration intérimaire de 21 des 24 cercles des régions septentrionales.

8. Le 20 juin, le Conseil des ministres a nommé 72 fonctionnaires, dont 5 femmes. Au 31 août, dans les régions septentrionales et la région de Mopti, 31 % des fonctionnaires civils étaient à leur poste. La proportion de fonctionnaires civils qui ont été redéployés dans les régions septentrionales et centrales a temporairement augmenté pendant la période électorale, passant à 42 %. Cinq des six gouverneurs et 16 des 32 préfets étaient à leur poste. En préparation des élections, le Gouvernement a déployé cinq préfets dans la région de Kidal, dont un est resté en poste après les élections. Depuis la période précédente, on a observé une légère augmentation du pourcentage de fonctionnaires des administrations judiciaire et pénitentiaire déployés dans le nord et le centre du Mali. Au 5 septembre, 67,5 % des fonctionnaires de l'administration judiciaire et 78 % des fonctionnaires de l'administration pénitentiaire étaient à leur poste dans les régions septentrionales, chiffres qui étaient respectivement de 94,5 % et 95,5 % pour la région de Mopti, bien que l'insécurité ait entraîné de l'absentéisme et des transferts incessants d'une partie des fonctionnaires.

9. Grâce à des financements fournis par l'État, les administrations intérimaires régionales ont entrepris plusieurs projets visant à étoffer les services de base, renforcer la cohésion sociale et soutenir la reprise économique dans les cinq régions septentrionales, notamment le rétablissement d'un système d'alimentation en eau et la construction de deux marchés dans la région de Kidal, et la construction de six fermes laitières et d'une usine de production de gomme arabique dans la région de Taoudenni. En juin, l'administration intérimaire de Tombouctou a donné le coup d'envoi d'un projet de régénération du lac Horo, pour un montant de 250 000 dollars, afin d'améliorer la sécurité alimentaire dans la région et prévenir les conflits entre fermiers et agriculteurs pastoralistes par la démarcation de l'espace pastoral.

10. Le 31 mai, le Conseil des ministres a adopté une loi d'entente nationale permettant la réinsertion des personnes qui, bien que reconnues coupables de crimes commis dans le contexte des événements liés à la crise ayant débuté en 2012, ont fait acte de contrition. Cette loi ne s'applique pas aux crimes de guerre, aux crimes contre l'humanité, aux viols et à tout autre crime considéré comme imprescriptible. Elle prévoit l'indemnisation des victimes et leur accompagnement par les services de l'État.

11. Le 28 août, le Conseil des ministres a adopté un projet de décret convoquant le collège électoral et fixant la date des élections législatives aux 28 octobre et 18 novembre. Le 14 septembre, le Gouvernement malien a annoncé que les élections seraient reportées jusqu'au 25 novembre et 16 décembre, respectivement.

Mesures de défense et de sécurité

12. Le 6 juillet, le Conseil national pour la réforme du secteur de la sécurité a adopté la stratégie nationale en la matière, qui définit un projet fondé sur les principes d'inclusion et de représentativité au sein de l'appareil de sécurité, ainsi que le prévoit l'Accord. La Mission a continué de travailler avec les parties signataires à l'élaboration du plan d'action de la réforme du secteur de la sécurité, du projet national de reconstitution et de redéploiement des Forces de défense et de sécurité maliennes et d'un cadre conceptuel pour la police territoriale. Elle a apporté son soutien au développement des compétences en matière de police de proximité de la police nationale dans les régions de Gao, Mopti et Tombouctou.

13. La Mission a continué à fournir de bons offices pour favoriser l'application des mesures prioritaires de défense et de sécurité prévues par la feuille de route adoptée le 22 mars. À Kidal et Tombouctou, les premières compagnies des unités mixtes du Mécanisme opérationnel de coordination sont en cours de constitution et comptent à l'heure actuelle la moitié de leurs effectifs prévus. Les unités mixtes de la région de Gao, qui demeurent aux prises avec des difficultés, notamment un manque d'armes lourdes, n'ont pas pu assurer la sécurité pendant la période électorale. Au 1^{er} septembre, 346 éléments issus de parties signataires se sont engagés dans les unités mixtes nouvellement constituées dans les régions de Kidal et de Tombouctou.

14. En janvier 2018, les parties signataires s'étaient mises d'accord sur des critères d'intégration et des quotas applicables aux services de sécurité interne et à la fonction publique, mais elles devaient encore s'entendre sur des quotas d'intégration pour l'armée reconstituée et d'autres services en tenue. L'incapacité des parties signataires de s'accorder sur ce sujet a continué de retarder le processus de désarmement, démobilisation et réintégration.

15. Fin mai, la Commission nationale du désarmement, de la démobilisation et de la réinsertion a, avec l'appui de la Mission, achevé la campagne de préenregistrement des combattants. Elle a également commencé l'enregistrement des groupes armés non signataires dans la région de Mopti. Les travaux d'amélioration de la sécurité de sept des huit zones de cantonnement ou de casernement se sont achevés le 15 août. Plusieurs zones de cantonnement ou de casernement sont prêtes à recevoir des combattants depuis 2016.

16. Le 26 juillet, la Mission a achevé la remise en état des bâtiments de l'autorité chargée de l'inspection des services de défense et de sécurité à Bamako ainsi qu'à Kati et Sénou (région de Koulikoro), afin de favoriser la supervision démocratique des forces maliennes. En outre, elle a formé aux activités d'archivage cinq inspecteurs des forces armées et des services de sécurité interne et leur a fourni du matériel de bureau, et formé également 100 membres de la société civile à la réforme du secteur de la sécurité.

17. La Mission n'a pas constaté de violations du cessez-le-feu ni de mouvements d'armes lourdes de la part des groupes armés signataires au cours de la période considérée.

B. Élection présidentielle

18. La période précédant l'élection présidentielle du 29 juillet, a été marquée par des tensions politiques et des échauffourées. Le 2 juin, une manifestation a eu lieu à Bamako à l'appel de plusieurs dirigeants d'opposition, malgré l'interdiction prononcée par les autorités, pour exiger une élection présidentielle transparente et un accès égal aux médias publics. Pendant l'intervention de la police nationale pour disperser la manifestation, 16 manifestants et un policier ont été blessés. J'ai immédiatement condamné cet événement regrettable et appelé au calme, et demandé au Gouvernement de garantir la protection des droits fondamentaux de la personne. Afin d'apaiser les tensions politiques et de favoriser un dialogue constructif, mon Représentant spécial, accompagné du Chef de la Mission de l'Union Africaine pour le Mali et le Sahel et du Représentant spécial de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) au Mali, s'est entretenu avec les partis politiques d'opposition et de hauts représentants du Gouvernement, à la suite de quoi, avec l'aval du Gouvernement, les partis politiques d'opposition ont organisé une nouvelle manifestation le 8 juin, qui s'est déroulée dans le calme.

19. La Cour constitutionnelle a validé 24 candidatures pour l'élection présidentielle. La campagne, qui s'est tenue du 7 au 27 juillet, s'est déroulée dans l'ensemble sans heurts, malgré quelques atteintes à la sécurité. Quatre des 24 candidats, y compris le Président Keïta, ont fait campagne dans la ville de Kidal. Dans la dernière semaine de la campagne électorale, plusieurs candidats ont dénoncé des anomalies dans le processus électoral, notamment l'existence d'une liste électorale parallèle comprenant des électeurs fictifs et des bureaux de vote fantômes ainsi que des bourrages d'urnes en faveur du candidat sortant. Le 28 juillet, répondant aux appels au dialogue lancés par mon Représentant spécial et la communauté internationale, le Premier Ministre Boubèye Maïga a rencontré certains candidats pour apaiser les tensions, à la suite de quoi il a annulé l'instruction relative au vote par procuration et accepté la présence, dans les centres de dépouillement, de 10 observateurs d'organisations non gouvernementales nationales aux côtés des missions internationales d'observation, en demandant à chaque candidat de charger deux membres de son équipe de confirmer l'intégrité des listes électorales au niveau national.

20. Le 29 juillet, le premier tour de l'élection présidentielle s'est tenu dans le calme, bien que 3,8 % des bureaux de vote (871 sur 23 041) soient restés fermés en raison de l'insécurité ou de leur inaccessibilité, notamment dans la région de Mopti (444 bureaux). Le 31 juillet, plusieurs candidats ont signé une déclaration dénonçant des irrégularités dans les opérations électorales et affirmant leur intention de contester les résultats électoraux, qu'ils jugeaient entachés de fraude. Le 2 août, le Gouvernement a publié les résultats préliminaires du premier tour de l'élection, en tête duquel sont arrivés le Président Keïta et Soumaïla Cissé, le taux de participation s'établissant à 43,06 %. Dix candidats à la présidence ont adressé 23 requêtes à la Cour constitutionnelle pour contester les résultats et demander l'éviction de six juges de la Cour au motif d'un manque d'objectivité. Le 6 août, 18 candidats ont accusé le Gouvernement de fraude électorale et ont organisé le lendemain une réunion pour réclamer un nouveau décompte des voix et la publication des résultats par les bureaux de vote. Le 8 août, la Cour constitutionnelle a rejeté toutes les requêtes et proclamé les résultats définitifs, 41,70 % des suffrages exprimés allant au Président Keïta et

17,78 % à Soumaïla Cissé. La Cour a confirmé que le taux de participation électorale était de 42,7 %.

21. Aucun des candidats n'ayant obtenu la majorité absolue, un second tour s'est tenu le 12 août. Par rapport au premier tour de l'élection, le taux d'ouverture des bureaux de vote s'était amélioré : 2,1 % des bureaux étaient restés fermés (493 sur 23 041), bien que des atteintes à la sécurité aient été signalées (voir ci-dessous). Cette amélioration tenait en partie à une réorganisation du déploiement d'environ 6 000 soldats des Forces de défense et de sécurité maliennes, avec l'appui de la Mission. Le 16 août, le Gouvernement a publié les résultats préliminaires, annonçant la victoire du Président Keïta. Le lendemain, M. Cissé a publiquement contesté les résultats provisoires. Après les appels au calme et au respect de l'état de droit lancés par la communauté internationale, M. Cissé a accepté de s'en remettre uniquement aux mécanismes politiques et juridiques disponibles pour contester les résultats de l'élection. Le 20 août, la Cour constitutionnelle a confirmé que le Président sortant Keïta avait obtenu 67,16 % des suffrages exprimés, contre 32,84 % pour M. Cissé, le taux de participation électorale s'établissant à 34,42 %. La Cour a par ailleurs déclaré irrecevables 16 plaintes qui avaient été déposées.

22. Bien qu'ils aient relevé quelques irrégularités, les observateurs nationaux et internationaux, notamment l'Union africaine, la CEDEAO, l'Union européenne et l'Organisation internationale de la Francophonie, ont estimé que l'élection s'était déroulée dans des conditions satisfaisantes et prié le Gouvernement de faire le nécessaire pour améliorer la transparence et la crédibilité des élections.

23. La Mission a apporté son concours aux opérations électorales en fournissant un soutien logistique et une assistance technique aux organes électoraux et à d'autres acteurs concernés, notamment en acheminant 182 tonnes de matériel électoral à Mopti et dans les cinq régions septentrionales, et en recrutant 64 assesseurs nationaux. Dans le cadre du scrutin, la Mission a assuré des services de transport pour 1 840 personnes, notamment les candidats présidentiels concernés, vers Mopti et les cinq régions septentrionales. Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a financé, grâce à son panier de fonds de 5 millions de dollars, des activités électorales, notamment la formation d'assesseurs, et des activités de communication et de sensibilisation. L'ONU a appuyé les initiatives visant à accroître la participation des femmes aux opérations électorales, notamment en menant une campagne publique de sensibilisation dans les médias et les mairies et en apportant une assistance technique à des groupes de femmes pour rédiger un document mettant en avant leurs intérêts, qui a été communiqué aux candidats présidentiels.

24. Le Gouvernement a renforcé la sécurité des opérations électorales en déployant environ 25 000 soldats des Forces de défense et de sécurité maliennes. Conformément à ce qui a été décidé au terme de longues négociations, des groupes armés et factions signataires ont également déployé leurs combattants à proximité des bureaux de vote dans les principaux centres des cinq régions septentrionales. La Mission a assisté les Forces de défense et de sécurité maliennes au moyen de conseils techniques et de services de sécurité, notamment l'augmentation des patrouilles dans les villes d'Aguelhok, de Kidal, de Ménaka et de Tessalit, et le déploiement de 820 soldats de la paix en réserve sur des sites stratégiques pendant une période de cinq semaines. Elle a mené 16 ateliers de formation à la sécurité électorale à l'intention de 465 éléments des Forces de défense et de sécurité maliennes, dont 44 femmes, à Bamako et dans le centre et le nord du Mali.

25. Le Président Keïta a prêté serment le 4 septembre. Il a confirmé Soumeylou Boubèye Maïga dans ses fonctions de Premier Ministre. Le 9 septembre, un nouveau Gouvernement a été formé, comprenant 32 ministres, dont 11 femmes, nombre respectant le quota de 30 % de femmes aux postes pourvus par nomination.

C. Extension de l'autorité de l'État et appui aux institutions de défense et de sécurité maliennes

26. Conformément à son mandat d'appui à la restauration et l'extension de l'autorité de l'État au centre et au nord du pays, la Mission a achevé, avec le financement du Fonds d'affectation spéciale pour la paix et la sécurité au Mali, la construction d'une base des Forces de défense et de sécurité maliennes dans la région de Mopti le 23 août. Le lendemain, elle a transféré le camp de Gossi (région de Tombouctou) aux Forces armées maliennes pour soutenir leurs efforts dans la région. Elle a également mené une mission d'évaluation à Boni (région de Mopti) et à Tessit (région de Gao) pour déterminer les travaux requis pour renforcer la protection des camps des Forces armées maliennes situés dans ces localités. Dans le cadre du mémorandum d'accord conclu entre la Mission et le Gouvernement concernant l'entraide entre la Mission et les Forces armées maliennes, elle a également assuré quatre évacuations sanitaires primaires et secondaires, communiqué des informations et effectué des patrouilles avec les forces de défense maliennes.

27. La mission militaire de l'Union européenne visant à contribuer à la formation des forces armées maliennes et l'opération Barkhane ont continué de soutenir et former les Forces armées maliennes. L'opération Barkhane a lancé un nouveau programme de partenariat qui permettrait à certains commandants de section des Forces armées maliennes d'être incorporés dans une unité de l'opération Barkhane.

28. En collaboration avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et d'autres partenaires internationaux, la Mission a continué de fournir une assistance technique au Pôle judiciaire malien spécialisé de lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée. Plus précisément, au-delà de son action de parrainage et de développement des capacités de la brigade d'enquêtes spéciales du Pôle judiciaire, la Mission a mis à disposition, à la demande des autorités nationales, une assistance technique sur 22 scènes de crime, en matière de collecte et d'examen des éléments de preuve, grâce à son laboratoire de criminalistique antiterroriste de niveau 2, ainsi qu'en matière d'analyse de données mobiles. Au cours de la période à l'examen, six affaires de terrorisme ont été portées au tribunal par le Pôle judiciaire spécialisé, débouchant dans chaque cas sur de lourdes peines.

29. La Mission a aidé le Gouvernement à élaborer des plans interministériels de sécurité pour le principal centre pénitentiaire de Bamako ainsi qu'un exercice de simulation de situations d'urgence en milieu carcéral visant à améliorer la coordination entre les services de sécurité et de défense en cas de troubles internes ou d'attaque extérieure. Du 31 mai au 18 août, la Mission a organisé, en collaboration avec des partenaires internationaux, des modules de formation portant sur diverses activités de maintien de l'ordre et sur les droits de la personne pour 497 membres des Forces de sécurité maliennes, dont 40 femmes, provenant de Bamako, de Gao et de Tombouctou.

30. Le 10 juillet, la politique nationale visant à prévenir et combattre l'extrémisme violent et le terrorisme au Mali et son plan d'action pour la période 2018-2020 ont été présentés, avec l'appui du Bureau de lutte contre le terrorisme. Cette politique nationale comprend cinq idées maîtresses, à savoir : prévention, protection, poursuites, intervention et cohésion sociale. Pendant neuf stages de formation organisés entre le 31 mai et le 17 septembre, au total 179 membres des forces de sécurité maliennes, dont 23 femmes, ont été formés dans divers domaines pour acquérir et développer des capacités en matière de prévention de l'extrémisme violent.

D. Évolution de la situation sur le plan régional

31. Le 29 juin, un attentat-suicide à la voiture piégée a visé le quartier général de la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel à Sévaré (région de Mopti), faisant 2 morts parmi les soldats maliens et 11 blessés parmi les éléments de la Force conjointe, dont 5 Tchadiens, 4 Nigériens et 2 Maliens. Il s'agissait de la première attaque complexe perpétrée dans la région de Mopti. Au moment de l'établissement du présent rapport, les sept bataillons de la Force conjointe étaient déployés. En tout, la Force conjointe a conduit six opérations interarmées depuis sa création. Le 12 juillet, le général Hanena Ould Sidi, chef d'état-major adjoint de l'armée mauritanienne, a été nommé commandant de la Force conjointe pour succéder au général Didier Dacko, et, le 7 août, Abdellahi Sidi Aly a été nommé conseiller pour les questions de police auprès de la Force conjointe.

32. La Mission a continué d'apporter son appui à la Force conjointe, conformément à la résolution 2391 (2017). Le 6 juillet, elle a réexaminé son plan d'appui à la Force conjointe, en mettant l'accent sur la composante génie. Suite à l'attaque du 29 juin, elle s'est dite disposée à apporter son aide en vue de la construction d'un nouveau quartier général ; la Force conjointe examine cette proposition. Le Mécanisme tripartite, qui comprend la Force conjointe, l'ONU et l'Union européenne, a déterminé que la mise en service de la composante police était une priorité pour pouvoir améliorer le principe de responsabilité, l'état de droit et la prévention des violations des droits de la personne et les réponses à y apporter. Pendant la visite qu'il a effectué au Mali, le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix a évalué, en collaboration avec mon Représentant spécial, le Secrétaire permanent du Groupe de cinq pays du Sahel et le commandant sortant de la Force conjointe et son successeur, les défis et les besoins urgents auxquels la Force conjointe doit répondre. Ils ont proposé plusieurs initiatives visant à assurer un financement effectif, durable et prévisible de la Force conjointe.

III. Principaux faits nouveaux en matière de sécurité

33. Au cours de la période considérée, les conditions de sécurité sont demeurées très préoccupantes. Le Groupe de soutien à l'islam et aux musulmans a lancé des attaques contre la MINUSMA, les Forces de défense et de sécurité maliennes et les forces internationales dans le centre et le nord du Mali, les régions de Gao et de Mopti ayant été les plus touchées. Dans le centre du pays en particulier, les actions d'intimidation, les enlèvements et les assassinats ciblés, à la fois de civils et de membres de groupes armés signataires, ont augmenté, de même que les cas présumés de violence sexuelle et sexiste.

A. Attaques et autres opérations asymétriques

34. Les attaques menées contre les Forces de défense et de sécurité maliennes et les forces internationales résultent d'une meilleure coordination entre le Groupe de soutien à l'islam et aux musulmans et l'État islamique du Grand Sahara dans la zone de la triple frontière entre le Burkina Faso, le Mali et le Niger. Des civils accusés de collaborer avec l'État malien et des groupes tels que le Groupe d'autodéfense des Touaregs Imghad et leurs alliés et le Mouvement pour le salut de l'Azawad ont également été visés.

35. À la veille de l'élection présidentielle, le Groupe de soutien à l'islam et aux musulmans a mis en péril la tenue du scrutin en incendiant et pillant des bureaux de vote. Le 23 juillet, les bâtiments de l'aéroport de Sévaré ont été visés indirectement

par une attaque lancée à l'aide de deux roquettes, puis ont subi le feu d'armes de petit calibre ; il n'y a pas eu de victime. Le 29 juillet, des groupes terroristes ont détruit et pillé au moins 50 bureaux de vote dans les régions de Mopti, de Ségou et de Tombouctou. De même, lors du premier tour de l'élection, une roquette a atterri près d'un bureau de vote à Aguelhok (région de Kidal), interrompant temporairement le scrutin.

36. Le jour du second tour de l'élection présidentielle, dans la région de Tombouctou, des assaillants armés non identifiés ont abattu le président du bureau de vote d'Arkodia et dévalisé des agents électoraux. Dans les régions de Mopti et de Ségou, des inconnus armés s'en sont pris à trois bureaux de vote. Au total, trois civils et six membres des Forces armées maliennes ont péri dans les attaques survenues durant les élections à Mopti, Ségou et Tombouctou.

37. Le 4 septembre, le camp de la MINUSMA à Ménaka a subi une attaque indirecte d'assaillants inconnus, au cours de laquelle un civil, membre du personnel recruté sur le plan international, a été blessé. Ce camp n'avait jamais été attaqué auparavant.

38. Durant la période considérée, 42 explosions produites à l'aide d'engins explosifs artisanaux ont été recensées, dont 38 % dans les régions centrales du pays. Depuis janvier 2018, le nombre des explosions déclenchées par de tels dispositifs a considérablement augmenté, atteignant 133 contre 78 au cours de la même période en 2017. Il faut toutefois noter une baisse de 5 % du nombre de victimes de ces explosions durant cette même période.

39. Au cours de la période considérée, les groupes armés ont mené 58 attaques, dont 21 contre les Forces de défense et de sécurité maliennes ; 16 contre la MINUSMA et 1 contre un organisme des Nations Unies ; 17 contre des groupes armés signataires ; 1 contre l'opération Barkhane ; 1 contre la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel ; 1 contre un convoi commun à la Force conjointe, aux Forces de défense et de sécurité maliennes, au Groupe d'autodéfense des Touaregs Imghad et leurs alliés et au Mouvement pour le salut de l'Azawad. Les attaques les plus nombreuses ont eu lieu à Mopti (16) et à Gao (15), et en moins grand nombre à Kidal (10), Tombouctou (10), Ménaka (5) et Ségou (2).

40. Les Forces de défense et de sécurité maliennes ont été la cible privilégiée de ces attaques (21 au total) qui ont fait un plus grand nombre de victimes dans leurs rangs : 19 soldats ont été tués et 24 blessés, contre 6 tués et 21 blessés durant la période précédente. Elles ont été touchées principalement à Mopti (13 attaques), mais aussi à Gao (4), Ségou (2) et Tombouctou (2). En outre, une série d'affrontements dans la région de Ménaka entre les groupes armés signataires et l'État islamique du Grand Sahara ont fait 40 morts et 4 blessés parmi les membres des groupes armés signataires, contre 26 morts et 17 blessés dans les attaques perpétrées au cours de la période précédente.

B. Protection des civils

41. Dans le centre du Mali, les conditions de sécurité ont continué de se dégrader considérablement, principalement du fait des attaques ciblées et des affrontements intercommunautaires opposant des groupes d'autodéfense et des groupes extrémistes violents. Au cours de la période considérée, le bilan de 287 morts parmi la population civile, dont 14 femmes et 10 enfants, 38 blessés et 67 personnes enlevées est le plus élevé qui ait été enregistré depuis le déploiement de la MINUSMA.. Plusieurs communes situées dans les cercles de Djenné et de Koro ont été prises dans une spirale de violences et de représailles qui a conduit à des massacres et au déplacement de plus de 5 000 civils.

42. Les auteurs des violences récentes sont principalement des groupes d'autodéfense autoproclamés, à savoir Dan Nan Ambassagou et Dogon Ambassagou, tous deux affiliés aux chasseurs traditionnels dozo et prétendant protéger la communauté dogon, ainsi que l'Alliance pour le salut du Sahel, qui déclare agir en soutien à la communauté peule. Certaines des attaques les plus meurtrières ont eu lieu le 23 juin, lors d'un accrochage qui a opposé des groupes d'autodéfense dans le cercle de Djenné et au cours duquel 24 civils ont été tués, dont 5 enfants, ainsi que le 1^{er} juillet, dans le village de Bombou (cercle de Koro) où 16 personnes ont été tuées, dont 5 femmes et un jeune garçon ; elles ont été suivies d'un large déplacement de population. Le 8 juillet, 14 corps de membres présumés de la communauté peule ont été retrouvés dans un puits du village de Tagari (cercle de Koro). Le même jour, des membres de l'Alliance pour le salut du Sahel auraient attaqué des Dogon à Dioungani (cercle de Koro), tuant quatre civils. Le 25 juillet, 17 civils peuls ont été tués dans le village de Somena (cercle de Djenné).

43. Au cours de la période considérée, 21 civils ont été tués et 21 autres blessés dans 10 attaques perpétrées à l'aide d'engins explosifs artisanaux, 3 dans la région de Kidal, 5 dans la région de Mopti, 1 dans la région de Tombouctou et 1 dans la région de Ségou. Il s'agit dans tous ces incidents de véhicules de particuliers détruits par l'explosion d'engins artisanaux.

44. Les Forces de défense et de sécurité maliennes ont été déployées dans les villes de Kouakourou et de Koro pour tenter de stabiliser la situation dans la région de Mopti, ce qui a conduit à une baisse de la violence dans les deux localités. La Mission a continué d'user de ses bons offices, s'efforçant de convaincre le Gouvernement de trouver des solutions durables face à la dégradation de la situation. En parallèle, la présence limitée des autorités et des administrateurs de l'État dans les zones rurales du centre du Mali a créé un vide sur le plan de la sécurité et accru l'influence des groupes extrémistes violents.

45. Les 6 et 7 juin, la MINUSMA a appuyé sur le plan logistique une initiative du Gouvernement visant à remédier aux conflits locaux par l'intervention d'une équipe d'aide à la réconciliation régionale à Mopti. Du 11 au 24 juin, la Mission a conduit l'opération FURAJI II sur l'axe Douentza-Hombori (région de Mopti), ce qui a permis de réduire les attaques contre les civils. Le 9 juillet, elle a lancé un projet intégré de justice et de réconciliation dans trois villages du cercle de Koro (région de Mopti) pour prévenir de futurs conflits entre les communautés dogon et peule.

46. Le 28 août, à la suite d'une médiation de trois mois sous l'égide du Centre for Humanitarian Dialogue, 34 chefs de villages dogon et peuls ont signé un accord de paix intercommunautaire visant à faire cesser la violence dans le cercle de Koro (région de Mopti). Cet accord comporte des dispositions qui prévoient l'accès pacifique aux ressources naturelles et privilégient les mécanismes de médiation traditionnels pour la prévention et la gestion des différends. Le groupe Dan Nan Ambassagou a rejeté l'accord au motif qu'il n'avait pas participé au processus de médiation.

C. Lutte antimines, armement et armes légères

47. Le 7 septembre, un groupe d'instructeurs maliens formé par la MINUSMA a lui-même dispensé pour la première fois une formation à la neutralisation des explosifs et munitions à 30 membres des Forces armées maliennes. Celles-ci ont adopté, avec l'assistance technique de la MINUSMA et de la Mission de formation de l'Union européenne au Mali, leurs premières procédures opératoires standard en la matière.

48. La Mission a formé 65 membres des Forces de défense et de sécurité maliennes, y compris les membres d'une unité des forces armées et de deux équipes mobiles de la gendarmerie spécialisées dans la neutralisation des explosifs et munitions, à l'atténuation de la menace représentée par les explosifs.

49. Les efforts visant à renforcer la capacité de gestion des armes et des munitions des Forces de défense et de sécurité maliennes se sont poursuivis avec la formation de 14 membres du personnel aux pratiques et méthodes de stockage sûres et sécurisées à Tombouctou. Depuis 2014, la MINUSMA a formé plus de 300 membres du personnel, allant de gestionnaires d'entrepôt et de magasiniers à des formateurs nationaux de gestion des munitions, pour faire face aux transferts illicites, à l'accumulation déstabilisante et au détournement des armes légères et de petit calibre.

IV. Situation sur le plan des droits de l'homme

50. La situation sur le plan des droits de l'homme est restée très préoccupante. Au cours de la période considérée, la MINUSMA a recensé 129 cas de violence et de violation des droits de l'homme impliquant 518 victimes, dont 68 femmes et 32 enfants, contre 344 cas et 475 victimes au cours de la période précédente. On a dénombré, entre autres, 54 cas d'exécution extrajudiciaire ou autres exécutions arbitraires, 15 cas d'enlèvement ou de disparition forcée, 18 cas de torture ou de mauvais traitements et 8 cas de détention illégale. Les Forces de défense et de sécurité maliennes ont été impliquées dans 18 violations, dont 4 cas d'exécution extrajudiciaire. Le Groupe de soutien à l'islam et aux musulmans et d'autres groupes similaires ont porté la responsabilité de 47 cas d'atteinte aux droits de la personne, les groupes locaux d'autodéfense, de 49 cas, et les groupes signataires, non signataires ou dissidents, de 15 cas. Au total, 64 % des violences et des violations des droits fondamentaux ont été commises dans les régions de Mopti et de Ségou ; 13 %, dans la région de Tombouctou ; 7 %, à Bamako ; 6 %, dans la région de Gao ; 5 %, dans la région de Kidal ; 4 %, dans la région de Ménaka.

51. Dans le cadre des opérations antiterroristes qu'elle mène dans le centre du Mali, la MINUSMA a enquêté sur de graves accusations de violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire par des éléments des Forces armées maliennes, notamment l'exécution sommaire de 25 civils du village de Nantaka (région de Mopti), le 13 juin. Le Ministère de la défense a publié un communiqué de presse, le 19 juin, dans lequel il a confirmé la présence d'un charnier près dudit village et la participation de membres des Forces armées maliennes au massacre. Le 7 juillet, il a annoncé l'ouverture d'une enquête criminelle sur l'assassinat de 12 civils par des membres des Forces armées maliennes agissant sous la conduite de la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel, commis le 19 mai dans le village de Boulkessy (région de Mopti). Le 5 septembre, faute d'avoir accompli des progrès dans l'enquête, le procureur en charge de l'affaire à Mopti a demandé à la MINUSMA de lui prêter son concours.

52. Au cours de la période considérée, les groupes extrémistes violents ont été responsables de l'exécution arbitraire d'au moins 32 civils dans les régions de Gao, de Ménaka et de Tombouctou. L'État islamique du Grand Sahara a continué de s'en prendre aux civils dans les régions de Gao et de Ménaka frontalières du Niger, où il aurait tué au moins 22 civils. Le Groupe d'autodéfense des Touaregs Imghad et leurs alliés et le Mouvement pour le salut de l'Azawad ont été impliqués dans l'exécution arbitraire d'au moins cinq civils dans les régions de Gao, de Ménaka, et de Tombouctou.

53. La MINUSMA a suivi la situation sur le plan des droits de l'homme durant l'élection présidentielle, mettant en service son centre d'appels dédié afin de faciliter

le signalement des violations. Toutes les atteintes aux droits fondamentaux recensées par la MINUSMA durant la période électorale, notamment les actes d'intimidation et les attaques directes contre les bureaux de vote et les personnes perçues comme favorables aux élections, sont imputables à des groupes extrémistes violents. Sur les 55 atteintes à la sécurité qui ont été dénombrées, au moins 8 constituent de graves atteintes aux droits de l'homme, à savoir le meurtre d'au moins trois agents électoraux et l'enlèvement du président d'un bureau de vote dans la région de Mopti, et quatre attaques physiques contre des employés électoraux dans les régions de Mopti et de Tombouctou. La MINUSMA a organisé, au bénéfice de 914 participants, dont 220 femmes, 33 séances de sensibilisation et de formation sur les droits de l'homme et les élections.

54. La Mission a dispensé des formations portant sur les droits de l'homme à 250 membres des Forces de défense et de sécurité maliennes, 526 membres de la société civile et 61 éléments du Mécanisme opérationnel de coordination. Du 21 au 24 juin, la Mission et ses partenaires locaux ont mené une campagne de sensibilisation sur la prévention du VIH/sida et les violences sexuelles liées aux conflits à l'intention de 404 femmes et filles, dont des personnes déplacées à Gao parmi lesquelles 263 ont subi un test de détection du VIH et ont été dirigées vers des établissements médicaux.

55. L'équipe spéciale de surveillance et d'information chargée des violations graves commises contre des enfants en temps de conflit armé a vérifié les faits se rapportant à 58 violations de ce type. Dix-sept enfants ont été tués et 14 ont subi des atteintes à leur intégrité physique dans les régions de Kidal, Mopti et Tombouctou ; 12 enfants ont été séparés de groupes armés dans les régions de Gao, de Mopti et de Tombouctou et suivent maintenant un programme de réintégration à Bamako et à Gao ; sept cas d'attaques et de menaces visant des écoles et des hôpitaux ont été recensés ; neuf cas de refus d'accès humanitaire ont été confirmés. La MINUSMA a apporté une aide technique et financière au Réseau de la jeunesse unie en faveur des droits de l'enfant, qui rassemble plus de 60 associations œuvrant pour la jeunesse et l'enfance, afin de créer sur les réseaux sociaux une plateforme d'échange et de diffusion des dispositions de la résolution 1612 (2005) du Conseil de sécurité sur les enfants touchés par les conflits armés.

56. Au cours de la période considérée, la MINUSMA a établi neuf cas de violences sexuelles liées aux conflits qui ont fait au moins neuf victimes, dont trois mineurs. Il s'agit de quatre viols et de cinq viols collectifs commis par au moins 14 individus armés non identifiés dans les régions de Gao, de Mopti et de Tombouctou. De janvier à juin 2018, on a dénombré 1 115 cas de violence sexiste, dont 758 cas d'agression sexuelle. Dans 68 % des cas, les victimes étaient des filles âgées de moins de 18 ans. Elles ont reçu 150 trousseaux de santé procréative, dont des trousseaux médicolégales pour les cas de viol.

57. Pendant la période à l'examen, plus de 1 087 personnes ont comparu devant la Commission vérité, justice et réconciliation. Celle-ci a signalé qu'au 31 août, elle avait reçu au total 9 360 dépositions depuis le 3 janvier 2017. ONU-Femmes a continué de prêter son concours à la Commission sur le plan technique en l'aidant à intégrer la question de l'égalité des sexes dans ses travaux.

V. Situation humanitaire

58. La situation humanitaire a continué de se détériorer en raison de l'insécurité dans les régions du nord et du centre et des effets d'une mauvaise saison des pluies en 2017. Plusieurs régions et quelque 25 000 personnes ont été touchées par d'importantes inondations. Par ailleurs, les affrontements intercommunautaires ont contribué à faire grossir le flux des déplacés, le nombre de ces personnes ayant

presque doublé entre janvier et juillet. Dans l'ensemble, 5,2 millions de personnes, contre 3,8 millions en 2017, ont actuellement besoin de protection et d'une aide pour échapper à la mort. En conséquence, le plan d'aide humanitaire pour 2018 a été revu en juillet afin de prendre en compte l'augmentation des besoins, et il est prévu que le nombre de personnes bénéficiant du plan de secours passe de 1,56 million à 2,9 millions. Les besoins de financement sont passés de 263 à 330 millions de dollars, mais 32 % seulement de ce montant (soit 106 millions de dollars) ont été reçus au 6 septembre.

59. Le 12 juin, le Programme alimentaire mondial (PAM) a déclenché un dispositif de secours d'urgence de niveau 3 pour répondre aux besoins durant la période de soudure, lequel restera en place jusqu'au 29 novembre. Ainsi, de juillet à septembre, en coopération avec ses partenaires, il a augmenté de 100 000 le nombre de bénéficiaires afin de fournir en urgence une aide alimentaire à 604 000 personnes, dont 308 000 femmes, ce qui a permis de secourir 65 % de ceux qui en avaient le plus besoin. Il a également fourni une aide nutritionnelle d'urgence à 228 000 personnes par la distribution globale de compléments alimentaires.

60. Au début d'août, avec l'appui logistique de la MINUSMA, l'équipe de pays pour l'action humanitaire et le Gouvernement ont fourni une aide médicale, nutritionnelle et alimentaire à plusieurs villages de la commune de Mondoro (région de Mopti), à la suite du signalement de 224 cas de malnutrition, 29 personnes étant décédées faute de soins. Le 11 août, les autorités maliennes, les partenaires humanitaires et la MINUSMA sont intervenus en urgence à Aguelhok (région de Kidal), où de graves inondations avaient causé des dégâts, pour aider plus de 360 familles vulnérables par la distribution d'eau, de nourriture et d'articles non alimentaires.

61. Du 31 mai au 6 septembre, les intervenants humanitaires ont été victimes de 55 atteintes à la sécurité, principalement des effractions et des vols de véhicules, contre 50 pendant la période précédente. Le 18 juin, six organisations non gouvernementales internationales ont suspendu leurs activités dans la région de Ménaka en raison de l'insécurité mais cinq d'entre elles les ont reprises le 30 juin. Les 11 et 26 juillet, à Tombouctou, des véhicules blindés des Nations Unies ont été pris sous le feu d'armes de petit calibre, mais personne n'a été blessé.

62. Au 31 juillet, le Gouvernement, avec l'aide du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et de l'Organisation internationale pour les migrations, a enregistré 75 351 personnes déplacées, 526 505 déplacés internes retournant dans leur foyer, 67 420 Maliens rentrant de pays d'asile et 601 demandeurs d'asile. Le Mali accueille 24 368 réfugiés de divers pays, et plus de 139 573 Maliens demeurent réfugiés dans des pays voisins.

63. À la fin de l'année scolaire, en raison de l'insécurité résultant des menaces et des attaques de groupes extrémistes violents, 735 écoles sont restées fermées dans les régions de Mopti (464), de Tombouctou (88), de Gao (67), de Ménaka (60), de Kidal (42) et de Ségou (14). Il a été établi en juin, grâce à la collaboration des autorités régionales de l'éducation avec le module humanitaire Éducation en place dans le pays, que 1 108 écoles avaient fermé leurs portes au moins une fois (pendant 20 jours d'affilée) durant l'année scolaire 2017-18, ce qui avait privé 332 400 enfants de scolarité. Pour atténuer les effets de ces fermetures décidées sous la contrainte et pour assurer l'accès à une éducation inclusive et de qualité, conformément à l'objectif de développement durable n° 4 et à ses cibles, les acteurs humanitaires sont venus en aide aux autorités et aux communautés en proposant de dispenser l'enseignement sous d'autres formes dans les régions touchées.

VI. Développement économique

64. En 2018, le produit intérieur brut réel devrait continuer de croître au rythme soutenu d'environ 5 %, selon le Fonds monétaire international. Les 6 et 7 juin, le Gouvernement et ses partenaires techniques et financiers ont préconisé, après avoir procédé à un examen conjoint du budget de l'État, d'élargir l'assiette fiscale nationale et d'accélérer le transfert des ressources budgétaires vers les collectivités locales.

65. Le 16 juillet, le Gouvernement malien a présenté, dans le cadre du Forum politique de haut niveau tenu à New York, son rapport national volontaire sur les objectifs de développement durable, dans lequel il mettait en avant les progrès accomplis dans la transformation de la société malienne et le renforcement de sa résilience, tout en soulignant les inquiétudes que suscitait la dépendance accrue du pays vis-à-vis de l'aide au développement. Le même jour, il a entamé l'élaboration d'un nouveau cadre stratégique pour le redressement économique et le développement durable, fondé sur les objectifs de développement durable et la stratégie pour l'avenir « Mali 2040 ».

66. La MINUSMA et le PNUD ont appuyé la mise en œuvre de divers aspects de la politique nationale relative à la prévention et à la répression de l'extrémisme violent et du terrorisme au Mali et de son plan d'action, notamment par la mise en place des bureaux de la direction nationale et d'un observatoire national pour la prévention et la répression de l'extrémisme violent à Bamako, ainsi qu'un projet pilote sur la prévention de l'extrémisme violent dans la région de Mopti, ciblant 200 jeunes et enseignants.

67. En juillet, le PNUD a lancé des activités préparatoires en vue de l'organisation d'une conférence sous-régionale sur l'impact économique de l'extrémisme violent dans les pays de la région du Sahel. Le Fonds pour la consolidation de la paix a financé des ateliers à l'intention des organisations de jeunes à Bamako, Tombouctou, Mopti et Ségou sur le radicalisme, l'extrémisme violent et le rôle de prévention joué par les communautés. Organisés conjointement par une organisation non gouvernementale, l'African Centre for the Constructive Resolution of Disputes, et le Conseil national de la jeunesse, ces échanges ont porté sur la politique nationale pour la prévention de l'extrémisme violent au Mali et sur les causes de ce phénomène et les stratégies visant à l'éliminer. Les débats ont été diffusés sur les stations de radio locales.

VII. Cadres stratégiques et plans d'intégration des Nations Unies

68. En application de la résolution 2423 (2018) du Conseil de sécurité, la MINUSMA revoit la hiérarchisation de ses actions et de ses ressources pour se concentrer sur les tâches politiques et a entrepris un examen interne de ses principaux documents et plans stratégiques, notamment le concept de la Mission. Elle a défini des critères devant permettre d'optimiser et de rééquilibrer au mieux sa présence dans le nord et le centre du Mali, tout en renforçant les mécanismes de coordination et de planification au sein de la Mission et avec l'équipe de pays des Nations Unies.

69. Le 3 septembre, le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix et mon Représentant spécial pour le Mali ont dirigé un séminaire réunissant l'équipe de pays des Nations Unies et la MINUSMA à Bamako. Au cours de ce séminaire, on a défini des mesures concrètes visant à renforcer l'intégration, notamment par une présence accrue de l'équipe de pays dans le centre et le nord du Mali, et à contribuer à rétablir la stabilité dans le centre du pays grâce à une stratégie plus complète et plus diversifiée. Les participants sont convenus qu'il importait de

faire participer davantage le Mali au processus de paix et d'associer toutes les parties concernées à sa mise en œuvre, au moyen notamment du projet de pacte pour la paix. Ils ont également défini les orientations du futur cadre stratégique intégré, qui est en cours d'élaboration.

VIII. Capacités de la Mission

A. Composante militaire

70. Le 15 septembre, sur l'effectif autorisé de 13 289 membres, 12 231 personnes avaient été déployées, dont 39 observateurs militaires, 437 officiers d'état-major et 11 755 membres des contingents. Les femmes représentaient 2,64 % du personnel militaire.

71. La Mission a continué de donner suite aux recommandations issues de l'examen technique de juillet 2017. Elle a notamment affecté des officiers d'état-major au poste de commandement avancé de Mopti, créé une cellule d'opérations de l'information et déployé à Bamako des spécialistes de la protection de la force. Le Département des opérations de maintien de la paix a accepté de faire passer de deux à trois, dans l'état des besoins par unité, le nombre de compagnies mécanisées des bataillons d'infanterie, dont l'une devrait être équipée de véhicules blindés protégés contre les mines. Des pourparlers portant sur les modifications à apporter aux mémorandums d'accord et aux déploiements sont en cours avec les pays fournisseurs de contingents.

72. Le manque d'hélicoptères de transport moyen dans les régions de Mopti et de Tombouctou et le fait que les contingents ne possédaient pas un nombre suffisant de véhicules blindés de transport de troupes, notamment de véhicules protégés contre les mines, demeuraient les lacunes les plus graves en matière de matériel. Aussi la Mission ne disposait-elle que d'une marge de manœuvre opérationnelle limitée pour accomplir certaines tâches, qu'il s'agisse d'effectuer des patrouilles ou de fournir une escorte, notamment dans les zones rurales, ce qui a entravé l'exécution de son mandat.

73. Le déploiement des véhicules motorisés de la force d'intervention rapide s'est achevé en juillet. Un hélicoptère de transport moyen fourni par le Canada a été déployé à Gao en juillet, tandis qu'El Salvador et la Jordanie ont mis à disposition des groupes d'appui aéroportuaire, déployés à Tombouctou et à Gao en juin et en juillet, respectivement.

B. Composante police

74. Le 6 septembre, la Mission disposait de 1 728 agents de police, soit 90 % de l'effectif autorisé : il s'agissait de 311 policiers hors unités constituées (90,14 %), dont 18,65 % de femmes, et de 1 417 membres d'unités de police constituées (89,97 %), dont 4,73 % de femmes.

75. La composante police de la MINUSMA a continué de demander le déploiement d'une unité supplémentaire de police constituée, de cinq véhicules blindés de transport de troupes pour les unités de police constituées déployées et de six véhicules blindés pour les policiers hors unités constituées. La Mission a également besoin que les États Membres lui fournissent 25 policiers hors unités constituées ayant des compétences spécialisées dans des domaines tels que la criminalistique, les enquêtes, la police de proximité, la réforme du secteur de la sécurité, la lutte contre le terrorisme, la grande criminalité organisée et le trafic de drogue.

C. Personnel civil

76. Au 19 septembre, la MINUSMA avait déployé 1 584 membres du personnel civil, soit 83 % du total des 1 901 postes autorisés (814 postes soumis à recrutement international, 898 postes soumis à recrutement national et 189 postes de Volontaire des Nations Unies). Les femmes constituaient 23 % de l'ensemble du personnel civil, occupant 26 % des postes soumis à recrutement international, 19 % des postes soumis à recrutement national et 31 % des postes de Volontaire des Nations Unies.

D. Construction de camps et sécurisation des itinéraires d'approvisionnement

77. Conformément à son plan d'optimisation des itinéraires de sa chaîne d'approvisionnement, la Mission a achevé, pendant la période considérée, le transfert, de Bamako vers Gao, Mopti et Tombouctou, de 14 postes de membre du personnel civil recruté sur le plan international et la réaffectation ultérieure de leurs titulaires. Depuis l'ouverture, en avril 2017, de l'itinéraire d'approvisionnement Cotonou-Niamey-Gao, plus de 1 400 conteneurs ont pu être acheminés sans escorte militaire jusqu'à Gao.

78. La remise en état de la piste d'atterrissage de Gao a été achevée le 31 août, ce qui a permis de reprendre les opérations de nuit à la mi-septembre.

E. Environnement

79. Dans le cadre de l'exécution de son plan provisoire d'atténuation des risques et afin de réduire autant que possible les risques de pollution, la MINUSMA a établi un protocole d'essai et organisé, le 30 juin, des formations sur ses 14 sites, principalement là où les stations d'épuration des eaux usées n'étaient pas encore opérationnelles. En juin, elle a mené à bien, en vue de l'élaboration de son plan de gestion de l'énergie, un projet pilote d'utilisation de compteurs intelligents ainsi qu'une évaluation de la gestion de l'énergie à Gao.

IX. Sûreté et sécurité du personnel des Nations Unies

80. La MINUSMA a poursuivi la mise en œuvre de son plan d'action visant à réduire le nombre de morts et de blessés parmi les soldats de la paix. Elle a notamment renforcé les dispositifs de surveillance et de protection du camp de Gao en mettant en place, au mois de juin, un système électro-optique à longue portée permettant de détecter les mouvements à la périphérie du camp. Des systèmes d'annonce publique ont été installés au quartier général régional de la Mission et dans les grands camps de Gao et de Tombouctou afin de mieux alerter le personnel en cas d'attaque. La Mission a également renforcé les dispositifs de protection de la force et les éléments de défense situés autour du camp, ainsi que les centres de coordination des opérations, et amélioré la coordination de l'appui aérien à Tombouctou. Elle a créé ses propres structures de renseignement et mis au point des modules de formation consacrés à la transmission des renseignements.

81. Bien que huit soldats de la paix et un membre du personnel civil aient été blessés à la suite des atteintes à la sécurité mentionnées au paragraphe 39 ci-dessus, aucun membre du personnel de la MINUSMA ni aucun de ses sous-traitants n'a trouvé la mort au cours d'une attaque dirigée contre la Mission pendant la période considérée. Aucun mort ni aucun blessé n'est à déplorer parmi les forces de l'Opération Barkhane.

Si le nombre d'actes hostiles visant la MINUSMA est demeuré globalement stable, la tendance observée au cours des six derniers mois de la période considérée a été positive, puisqu'on a constaté une baisse de 30 % du nombre de morts et de 40 % du nombre de blessés par rapport au deuxième semestre de 2017.

82. Des formations à la recherche et à la détection des engins explosifs artisanaux, dispensées aux contingents de la MINUSMA depuis 2015, ont donné de bons résultats, le taux de détection et de neutralisation des engins explosifs artisanaux par les militaires de la Mission qui escortent les convois logistiques de l'ONU étant passé à 46% en 2018, contre 31 % en 2017 et 27 % en 2016.

83. En aidant à rendre opérationnel le Pôle judiciaire spécialisé de lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée, la MINUSMA a facilité le suivi des affaires relatives aux attaques perpétrées contre des soldats du maintien de la paix et amélioré sa coopération avec le Pôle judiciaire dans les enquêtes les concernant. Ainsi, le procureur spécial du Pôle judiciaire a présenté, en juin, deux demandes d'aide en rapport avec la mort de soldats de la paix.

X. Déontologie et discipline

84. Aucune allégation d'exploitation ou d'atteintes sexuelles n'a été enregistrée au cours de la période considérée. La Mission a continué d'appliquer sa stratégie tridimensionnelle de lutte contre l'exploitation et les atteintes sexuelles, et a organisé, à l'intention de 1 727 membres de son personnel, dont 1 452 agents en tenue et 275 civils, une formation à la politique de tolérance zéro du Secrétaire général à l'égard de l'exploitation et des atteintes sexuelles.

XI. Observations

85. Je tiens à féliciter le peuple malien du bon déroulement de l'élection présidentielle, qui s'est tenue dans un climat pacifique. L'ensemble des candidats en lice a fait preuve, tout au long de cette élection, d'une grande maturité politique, et le Gouvernement a fait des efforts remarquables pour organiser l'élection dans les délais prescrits par la Constitution, en dépit de plusieurs anomalies et de quelques incidents ayant compromis la sécurité dans le nord et le centre du pays. Qu'il me soit également permis de saluer, d'une part, les mesures importantes que le Premier Ministre, M. Soumeylou Boubèye Maïga, a prises pour promouvoir un dialogue constructif et rassurer ceux qui craignaient que le processus électoral ne suscite la méfiance et, d'autre part, l'action des Forces de défense et de sécurité maliennes qui se sont employées, avec l'aide de groupes signataires et d'autres groupes armés, à garantir la sécurité au cours des opérations électorales.

86. Je me félicite des activités menées par l'ONU, notamment la MINUSMA et le PNUD, tout au long du processus électoral. Je salue le sens de l'initiative dont a fait preuve mon Représentant spécial en exerçant ses bons offices et en fournissant un appui politique, notamment lorsqu'il s'est agi de coordonner les activités de la communauté internationale et des missions d'observation de l'Union africaine, de la CEDEAO, de l'Union européenne et de l'Organisation internationale de la Francophonie.

87. Je tiens à féliciter le Président Ibrahim Boubacar Keïta pour sa réélection. Lui et les membres de son gouvernement doivent désormais redoubler d'efforts pour appliquer les principales dispositions de l'Accord et faire avancer la réforme des institutions. Je me réjouis à cet égard qu'il ait affirmé, lors de la cérémonie d'inauguration du 4 septembre, que la mise en œuvre de l'Accord figurait parmi ses

priorités. Ensemble, le peuple et le Gouvernement maliens doivent saisir l'occasion de définir les fondements d'une paix et d'une stabilité durables, en s'appuyant sur l'Accord. Dans ce contexte, l'élaboration du pacte pour la paix demandé par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2423 (2018) offre l'occasion de donner un nouveau souffle au processus de paix. S'il va sans dire que ce pacte n'a pas vocation à reproduire un dispositif existant ni à remplacer l'Accord, je crois sincèrement qu'il peut insuffler un nouvel élan à la mise en œuvre de ce texte. Il faudrait à cette fin mener des réformes politiques comme la décentralisation, réformer le secteur de la sécurité, renforcer l'état de droit et veiller au développement socioéconomique en se fondant davantage sur le principe d'inclusion et sur des objectifs de référence définis d'un commun accord, avec un appui cohérent de la part des partenaires internationaux et régionaux. J'encourage les parties concernées au Mali et leurs partenaires à œuvrer à la concrétisation de ce pacte, sous la direction du Gouvernement et avec l'appui de mon Représentant spécial.

88. Je me félicite des progrès récemment accomplis dans la mise en œuvre de l'Accord, notamment la nomination d'autorités intérimaires dans 21 districts des cinq régions du nord, l'entrée en activité progressive des unités mixtes du Mécanisme opérationnel de coordination dans les régions de Kidal et de Tombouctou ainsi que l'adoption de la stratégie nationale de réforme du secteur de la sécurité. Bien que des femmes aient été nommées parmi les membres des autorités intérimaires, j'engage les parties à renforcer la participation réelle des femmes au processus de paix, faute de quoi celui-ci ne saurait aboutir. Les prochaines élections seront l'occasion de faire en sorte qu'au moins 30 % des élus du pays soient des femmes, conformément au quota imposé par la législation malienne.

89. Par ailleurs, j'invite instamment les parties concernées à achever de définir une stratégie nationale de reconstitution et de redéploiement des Forces de défense et de sécurité maliennes et de la police territoriale, dont le rôle est primordial pour instaurer une stabilité durable et assurer la protection de la population. Je les encourage en outre à entretenir la dynamique positive en cours et la confiance retrouvée dans le processus de paix, que j'ai constatées en mai lors de ma visite au Mali. Les parties maliennes doivent honorer leurs obligations et leurs engagements, notamment en se conformant au calendrier défini dans la feuille de route du 22 mars. Pour ma part, je rendrai compte des progrès accomplis dans ce domaine, conformément à la résolution 2423 (2018).

90. La persistance des atteintes à la sécurité dans le centre du Mali, notamment pendant l'élection présidentielle, montre combien la crise est profonde dans la région. Déjà fragile, le tissu social s'effiloche sous l'effet de conflits intercommunautaires aggravés par l'activité des groupes extrémistes violents, ce qui est extrêmement préoccupant. La spirale de violences, qui se poursuit à l'heure actuelle, a fait trop de victimes. Je tiens à exprimer mes condoléances les plus sincères à la famille de ceux qui ont payé de leur vie l'aggravation de l'insécurité dans le pays. Le plan de sécurité intégré du Gouvernement pour les régions du centre est important, mais il faut redoubler d'efforts pour assurer des progrès simultanés sur les fronts de la sécurité, de la gouvernance, du développement et de la réconciliation. J'engage le Gouvernement à procéder au désarmement des groupes armés, à promouvoir la réconciliation et à trouver des solutions pérennes pour protéger les civils.

91. La situation en matière de droits de l'homme est alarmante. Il est absolument impératif que le Gouvernement prévienne les violations des droits de l'homme et les atteintes à ces droits, y compris celles commises par les Forces armées maliennes pendant leurs opérations de lutte contre le terrorisme. Toutes les allégations de violation doivent donner lieu rapidement à une enquête exhaustive et à des mesures visant à ce que les auteurs de ces crimes répondent de leurs actes. L'Organisation des

Nations Unies est prête à aider le Gouvernement en ce sens, s'il en fait la demande. Je tiens par ailleurs à rappeler qu'il incombe aux autorités maliennes de prendre toutes les mesures nécessaires pour enquêter sans délai sur les crimes et les atteintes graves aux droits fondamentaux de civils, ainsi que sur les attaques dirigées contre des agents de l'aide humanitaire ou encore des membres du personnel de la MINUSMA, des forces internationales ou des Forces de défense et de sécurité maliennes, tout en poursuivant leurs auteurs et en les traduisant en justice.

92. Je condamne une fois de plus l'attentat terroriste du 29 juin contre le quartier général de la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel, à Sévaré. Je n'ai eu de cesse de soutenir les pays du G5 Sahel dans leurs efforts visant à permettre le bon déroulement des opérations de la Force conjointe, et cette attaque n'entamera en rien ma détermination à enrayer l'expansion de l'extrémisme violent. Je me félicite des mesures prises pour que la Force conjointe, notamment sa composante police, devienne opérationnelle de façon à assurer la continuité entre ses activités et celles des systèmes judiciaires, dans le respect de l'état de droit et des droits de l'homme. Je prends acte de la nomination et de l'entrée en fonctions d'un nouveau commandant de la Force conjointe, originaire de Mauritanie. La Force conjointe progresse, il est vrai, mais elle deviendra plus vite pleinement opérationnelle si elle peut compter sur des ressources prévisibles et durables, provenant notamment des États Membres.

93. Investir dans le développement et la stabilité du Mali contribuerait sensiblement à créer des sociétés inclusives et pacifiques et à empêcher que les conflits, l'extrémisme et les menaces contre la paix et la sécurité internationales se propagent au Sahel et, plus généralement, dans l'ensemble de la région de l'Afrique de l'Ouest. Les attentats grèvent les perspectives de développement, en particulier dans les zones frontalières du Burkina Faso, du Mali et du Niger. Il faut que les pays de la région du Sahel renforcent la coopération avec l'Organisation des Nations Unies pour poursuivre la mise en œuvre de la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel par l'intermédiaire du Plan d'appui des Nations Unies pour le Sahel. Il est essentiel de mettre l'accent sur la prévention de l'extrémisme violent et des conflits, notamment par l'éducation et des perspectives économiques, en particulier pour les jeunes. Je reste profondément préoccupé par la fermeture d'écoles dans les régions du centre du Mali, dont plusieurs générations de jeunes subiront les conséquences.

94. La situation humanitaire au Mali s'est fortement détériorée au cours de l'année écoulée, du fait de la multiplication des affrontements et d'une mauvaise saison des pluies en 2017. Plus d'un Malien sur quatre a besoin d'une aide humanitaire, soit le niveau le plus critique depuis 2012, date du début de la crise. Les besoins continuent d'augmenter, mais le financement de l'aide humanitaire diminue, ce qui empêche de mener en temps voulu des interventions adaptées à la gravité des situations rencontrées. Notre action collective, notamment le financement de toute urgence du plan d'aide humanitaire 2018 pour le Mali, est aujourd'hui plus importante que jamais. J'ai également demandé aux acteurs concernés de renouveler leur engagement à relancer la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel afin d'améliorer durablement la situation dans cette région.

95. Si la fréquence des attaques reste constante, j'estime encourageante la diminution du nombre de morts et de blessés parmi le personnel de la MINUSMA. Cette tendance montre que nos efforts, et en particulier ceux de la Mission, portent leurs fruits. Cependant, la nécessité demeure, pour la Mission, de gagner en mobilité et de mieux protéger ses forces, ce qui ne facilite guère l'exécution de son mandat. Ainsi que le lui a demandé le Conseil de sécurité dans sa résolution [2423 \(2018\)](#), la MINUSMA a pris plusieurs dispositions à l'effet de revoir la hiérarchisation de ses actions et de ses ressources pour se concentrer sur les principales tâches politiques et activités de sécurité. Des efforts sont également faits pour renforcer la présence et les

activités de l'équipe de pays des Nations Unies dans le centre et le nord du Mali, l'objectif étant de remédier à l'instabilité dans toutes ses dimensions.

96. Qu'il me soit permis, enfin, de dire ma profonde gratitude à mon Représentant spécial pour le Mali, Mahamat Saleh Annadif, pour son remarquable esprit d'initiative, à l'ensemble des membres du personnel civil et en tenue des Nations Unies, qui ne ménagent pas leur peine dans un environnement difficile et des conditions stressantes, et aux pays qui fournissent des contingents et du personnel de police, à l'Algérie en sa qualité de médiatrice de premier plan, à l'Union africaine, à la CEDEAO, à l'Union européenne et à d'autres organisations régionales, aux partenaires multilatéraux et bilatéraux, aux organismes, fonds et programmes des Nations Unies, aux organisations non gouvernementales et à tous les autres partenaires pour leur précieux appui à la paix au Mali.

Annexe I

**Effectifs militaires et de police de la Mission
multidimensionnelle intégrée des Nations Unies
pour la stabilisation au Mali au 14 septembre 2018**

Pays	<i>Composante militaire</i>			<i>Composante de police</i>								
	<i>Officiers d'état-major et membres du contingent</i>			<i>Policiers hors unités constituées</i>			<i>Unités de police constituées</i>			<i>Total (composante de police)</i>		
	<i>Hommes</i>	<i>Femmes</i>	<i>Total</i>	<i>Hommes</i>	<i>Femmes</i>	<i>Total</i>	<i>Hommes</i>	<i>Femmes</i>	<i>Total</i>	<i>Hommes</i>	<i>Femmes</i>	<i>Total</i>
Allemagne	411	9	420	7	1	8				7	1	8
Arménie	1		1									
Autriche	2	1	3									
Bangladesh	1 409	9	1 418				278		278	278		278
Belgique	121	12	133									
Bénin	254	3	257	22	2	24	139	1	140	161	3	154
Bhoutan	4		4									
Bosnie-Herzégovine	2		2									
Burkina Faso	1 636	68	1 704	22	5	27	133	5	138	155	10	165
Burundi	1	1	2									
Cambodge	278	25	303									
Cameroun	2		2	16	4	20				16	4	20
Canada	126	12	138									
Chine	387	16	403									
Côte d'Ivoire	159	4	163	19	5	24				19	5	24
Danemark	1		1									
Égypte	335		335	6		6	134		134	140		140
El Salvador	141	15	156									
Espagne	1		1	2		2				2		2
Estonie	3		3									
États-Unis d'Amérique	18	7	25									
Éthiopie	1		1									
Finlande	3	1	4	5	1	6				5	1	6
France	22		22	11	2	13				11	2	13
Gambie	4		4									
Ghana	165		165									
Guatemala	2		2									
Guinée	858	10	868	11	10	21				11	10	21
Hongrie				1		1				1		1
Indonésie	10		10									
Italie	1	1	2	4		4				4		4
Jordanie	64		64	7		7				7		7
Kenya	10	1	11									
Lettonie	8	1	9									
Libéria	80	6	86									
Lituanie	36	3	39									
Madagascar				1		1				1		1
Mauritanie	8		8									
Mexique	2		2									
Népal	151	3	154									
Niger	854	9	863	16	1	17				16	1	17

<i>Pays</i>	<i>Composante militaire</i>			<i>Composante de police</i>								
	<i>Officiers d'état-major et membres du contingent</i>			<i>Policiers hors unités constituées</i>			<i>Unités de police constituées</i>			<i>Total (composante de police)</i>		
	<i>Hommes</i>	<i>Femmes</i>	<i>Total</i>	<i>Hommes</i>	<i>Femmes</i>	<i>Total</i>	<i>Hommes</i>	<i>Femmes</i>	<i>Total</i>	<i>Hommes</i>	<i>Femmes</i>	<i>Total</i>
Nigéria	72	15	87	2	5	7	125	14	139	127	19	146
Norvège	13	2	15									
Nouvelle-Zélande		1	1									
Pakistan	3		3									
Pays-Bas	338	8	346	3	4	7				3	4	7
Portugal	3		3	1		1				1		1
République tchèque	5		5									
Roumanie	2	1	3	2		2				2		2
Royaume-Uni de Grande- Bretagne et d'Irlande du Nord	2		2									
Sénégal	1 078	14	1 092	28	1	29	282	28	310	310	29	339
Sierra Leone	11	2	13									
Sri Lanka	207		207									
Suède	227	25	252	5	2	7				5	2	7
Suisse	5	1	6	4		4				4		4
Tchad	1 413	37	1 450	17	4	21				17	4	21
Togo	898	38	936	13		13	259	19	278	272	19	291
Tunisie	2	2	4	20	2	22				20	2	22
Turquie				2		2				2		2
Total	11 850	363	12 213	247	49	296	1 350	67	1 417	1 597	116	1 713

Annexe II

Carte

